

Mairie de : Marssac-sur-Tarn

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

Service Commun ADS Grand Albigeois - Lavabre Séverine
severine.lavabre@grand-albigeois.fr - 05.63.76.05.74

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Permis de Construire Maison Individuelle

Dossier n° : PC 81156 25 00004

Reçu le 03/04/2025

Adresse des travaux :

26 Rue ST MARTIN

81150 MARSSAC SUR TARN

Nature des travaux : Démolition de la construction existante et construction d'une maison individuelle

Destinataire :

Monsieur Yoann LOUBRIEU

24 rue saint martin

81150 MARSSAC SUR TARN

Monsieur,

Vous avez déposé le 03/04/2025 en mairie une demande de permis de construire.

Par lettre du 16/04/2025, pour laquelle vous avez été avisé le 19/04/2025, conformément aux dispositions des articles R.423-38 et R.423-41 du Code de l'Urbanisme je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- CERFA n°13406*12
- PCMI2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R.431-9 du code de l'urbanisme]
- PCMI 4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R.431-8 du code de l'urbanisme]
- PCMI12-2. L'attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif [Art. R.431-16 d) du code de l'urbanisme]
- PCMI14. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R.431-16 f) du code de l'urbanisme]
- PCMI14-2. L'attestation de respect des exigences de performance énergétique et environnementale, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R. 122-24-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 19/07/2025 conformément aux dispositions de l'article R.423-39, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision de rejet.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Marssac-sur-Tarn, le 07 août 2025

Pour le Maire, l'adjoint délégué à l'urbanisme, sécurité civile et
sécurité des données

Joël LOUR

